



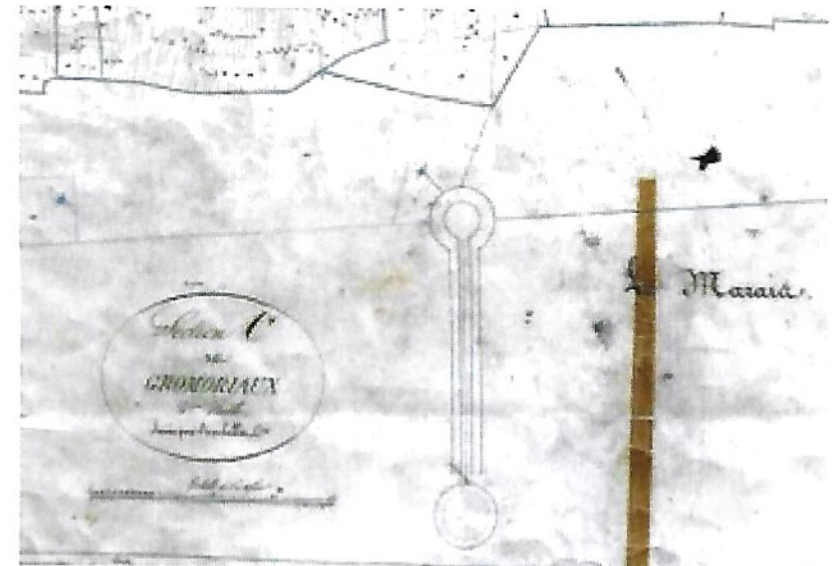
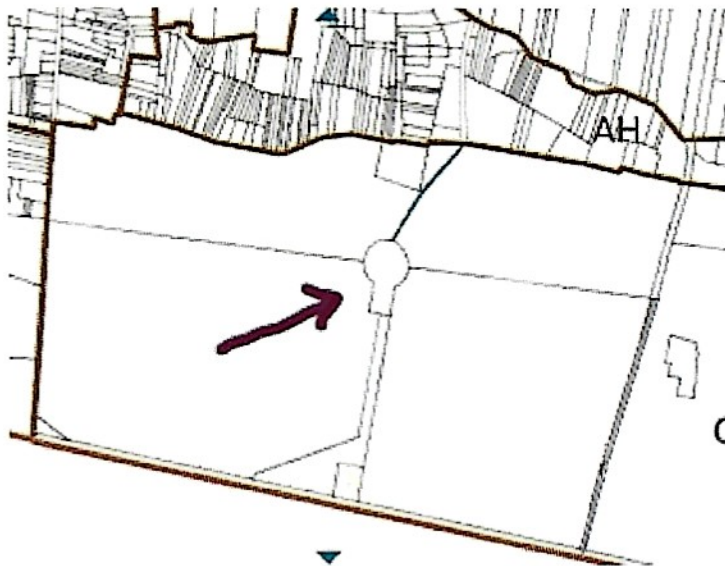
ASSOCIATIONS



ASSOCIATION AMSA (AMIS DU MARAIS DE SACY ET ALENTOURS)

SACY LE GRAND : SUR LES TRACES DU CHÂTEAU COUSTARD

Dans le Marais de Sacy, le cadastre de la commune de Sacy-le-Grand présente une parcelle aux contours particuliers.



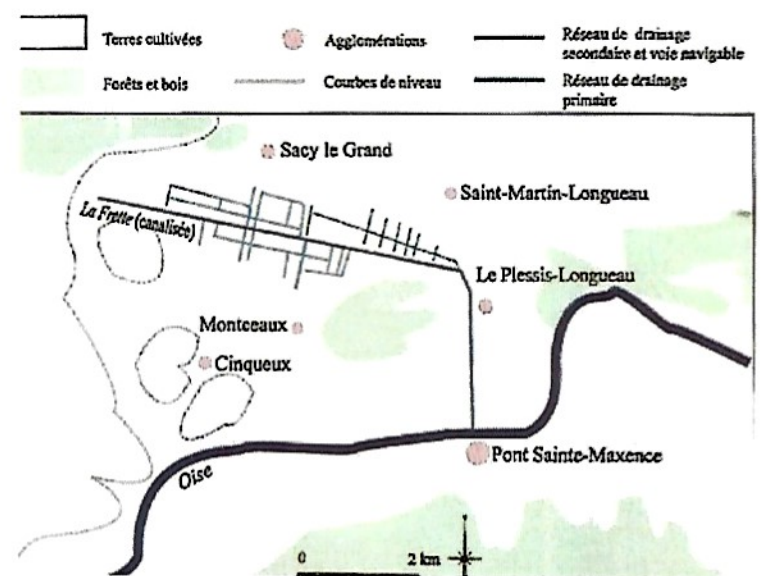
Presque deux siècles avant, l'extrait du cadastre napoléonien (1832) de la commune de Sacy le Grand signale, au sud, un lieu - dit dénommé « Le Marais » qui présente cette parcelle de manière plus explicite. En fait, cette parcelle a son histoire !

A la fin du XVI -ème siècle, Henri IV souhaite relever le pays exsangue après 40 années de guerre de religions et décide de rendre cultivables tous les marais de France qui n'ont pas un intérêt stratégique. Les édits de 1599 et 1607 mettent en place la procédure : les finances de la France étant à sec, la concession est accordée au sieur Bradley et compagnie (ingénieurs hollandais) du droit d'entreprendre à leurs frais le dessèchement de tous les marais du royaume. En dédommagement des travaux à faire, le concessionnaire était déclaré propriétaire incommutable, franc de tout droit d'impôt et à perpétuité, de la moitié des terres asséchées.

Sur le Marais de Sacy, les choses ne se passent pas toujours bien avec les paroisses riveraines qui possèdent des parcelles de marais souvent en indivis. Elles passent néanmoins chacune individuellement contrat avec les opérateurs. C'est le cas en 1624 pour la paroisse de Sacy le Grand et en 1625 pour la paroisse de Brenouille (rappelons que Monceaux n'était alors qu'un hameau de Brenouille).

Toujours est-il que les techniciens hollandais assèchent peu à peu le Marais en creusant un canal de l'extrémité Ouest du Marais à l'extrémité Est. Ils le complètent par un exutoire également canalisé débouchant sur l'Oise à Pont Sainte Maxence. Ce dispositif existe toujours aujourd'hui : **la Frette**. Au sein du Marais un réseau hydraulique permettait, via des fossés ou des réseaux de fossés, de faire couler l'eau vers le canal central.

Les derniers propriétaires hollandais ont quitté les lieux après la révocation de l'édit de Nantes en 1687. Des nobles, mais aussi des notables, se sont redistribués leurs terres.



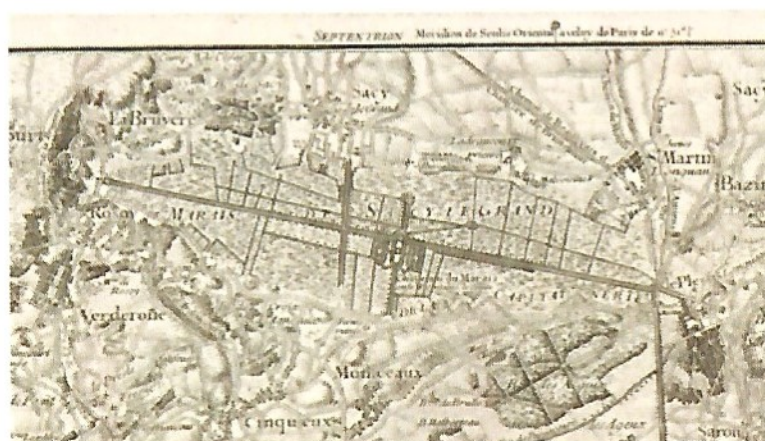
R. Moreira



ASSOCIATIONS



C'est en 1719 que Jean-Jacques Coustard, conseiller au Parlement de Paris, ayant acheté la châtelainie de Sacy le Grand, fit construire au milieu du Marais un château considérable, entouré d'avenues, de jardins et de canaux, dit de Fontaine-le-Comte.



Extrait de la carte topographique des environs de Chantilly -Gallica

A sa mort, le marquis Pierre-Charles de Villette acheta le bien en 1755, fit démolir l'édifice du marais et transporter ses matériaux à Villette où, avec d'autres pierres venant du château de Verneuil sur Oise (Verneuil en Halatte aujourd'hui), il réalisa la propriété qui porta son nom.

En 1798, lors du partage du Marais de Sacy entre les communes riveraines la partie du domaine du Château située au sud de la Frette s'est retrouvée sur le territoire de la commune de Monceaux. La partie nord a été attribuée au territoire de la commune de Sacy le Grand.

Une grande partie des ruines de l'édifice du château et du parc étaient encore visibles au XX -ème siècle.



1725



1950 (IGN)

Il est à remarquer que cette parcelle particulière, alimentée par la source dite « cuiller à pot », faisait l'objet dans les années 60 de l'exploitation d'une cressonnière.

L'ensemble du domaine ayant porté le château et son parc—en quelque sorte une grande partie du cœur du Marais de Sacy—a toujours, depuis 1719, appartenu à des propriétaires privés.

C'est toujours le cas aujourd'hui.

Claude CWIKLINSKI

Président des Amis du Marais de Sacy et Alentours